

Bienvenue au



<	3
< Le parcours proposé à votre enfant	4
< Les professionnels que vous pouvez rencontrer	5
< Votre enfant et vous avez des droits	7
< Le suivi de votre enfant	10
< Vous rencontrez des difficultés ou avez des désaccords	12
< Les aides et prestations dont vous pouvez bénéficier	13
< Vos rendez-vous	14
< Où trouver d'autres informations	15



Votre enfant est accueilli au

Des difficultés ont été détectées, à la crèche, à la maison, à l'école, par le médecin.

Tous les jeunes de _____ **à** _____ **qui ont besoin d'un accompagnement et de soins sans autres conditions sont reçus.**

Comment ça se passe ?

Nous vous proposons :

- > un suivi régulier et adapté
- > des consultations sur rendez-vous dans nos locaux



Dois-je payer ?

Non, les séances sont prises en charge sans condition de ressources.



En tant que parents, vous donnez votre accord pour engager les consultations et y participer.



Le parcours proposé à votre enfant



Un projet personnalisé, co-construit avec vous, sera proposé à votre enfant. Cet accompagnement sera global, construit et coordonné avec toute l'équipe. Le dialogue et l'échange sont essentiels.



En tant que parent, vous aurez une place centrale dans ce parcours.

Vous serez systématiquement tenu informé des objectifs des séances : vous recevrez des comptes rendus et des bilans qui vous seront expliqués.

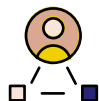


Vous pourrez poser des questions à tout moment.
N'hésitez pas à échanger avec les professionnels.

Ici, nous mettons tout en œuvre pour que votre enfant se sente bien dans tous ses lieux de vie (la crèche, l'école, la maison, etc.).



Les professionnels que vous pouvez rencontrer



est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et vous informer.



Les secrétaires

sont souvent vos premiers interlocuteurs à l'accueil ou au téléphone.



Une équipe pluridisciplinaire

composée de médecins :

Sous la responsabilité d'un médecin responsable du service, ils garantissent une prise en charge médicale et coordonnent le travail des praticiens pour assurer un parcours fluide à votre enfant.



Une équipe pluridisciplinaire composée de nombreux professionnels

Notre équipe est composée :

Selon leur spécialité, ils assurent le suivi de votre enfant en fonction de ses difficultés (d'expression verbale ou écrite, d'appréhension du corps, de ses mouvements, des représentations).

Certains de ces professionnels accompagnent les enfants à partir d'activités, de dessins, de jeux, de temps d'écoute et de paroles ; d'autres mobilisent des actes plus médicaux.

Ces équipes travaillent en coordination avec de nombreux partenaires (crèches, écoles, professionnels libéraux...).



**Les agents
d'entretien**
rendent nos
locaux propres
et agréables.



Votre enfant et vous avez des droits



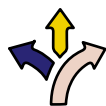
Le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP)

Le personnel du _____ veille à appliquer les RBPP élaborées par la Haute Autorité de santé (HAS)*.



Le dialogue et l'échange sont primordiaux pour le bien-être de votre enfant.

*La HAS est une autorité publique indépendante qui a pour mission d'élaborer des études et textes de références scientifiquement valides et décrivant des modes de prises en charge de qualité.



Une liberté de choix dans l'accompagnement de votre enfant

Le **professionnel de santé** doit respecter votre liberté de choix. Vous avez le droit d'être en désaccord tout au long du parcours proposé pour votre enfant ou sur le diagnostic évoqué par nos soins. Vous pouvez par exemple faire le choix de recourir à des professionnels libéraux.



La responsabilité du

Nous nous engageons à honorer les rendez-vous fixés, à réaliser des bilans complets pour établir un diagnostic, à construire avec vous un projet adapté en continu selon les besoins de votre enfant.

Nous pouvons vous accompagner, vous écouter et vous conseiller en vous proposant des temps de parole ou de guidance, par exemple. Une mise en relation avec des associations de familles peut également vous être proposée si besoin.

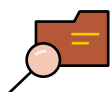


Le secret médical

Le personnel du **service de soins** a l'obligation de respecter les règles du secret médical et du secret professionnel.

Avec votre accord, des informations concernant votre enfant peuvent être échangées avec des partenaires essentiels (écoles, crèches, services sociaux, médecins...).

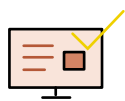
Avant tout échange⁽¹⁾, vous serez informé et vous pourrez à tout moment vous opposer à des échanges d'informations suivant les interlocuteurs ou la nature des informations.



L'accès au dossier

Vous pouvez avoir accès :

- > à toutes les informations contenues dans le dossier de votre enfant ;
- > aux bilans, comptes rendus et synthèses qui vous sont systématiquement remis ou adressés.



Informatique et libertés

Le a des moyens informatiques pour gérer les dossiers. Nous nous engageons à protéger vos données personnelles et celles de votre enfant.

Les informations de votre enfant font l'objet d'un enregistrement informatique. Vous pouvez vous y opposer avec une justification.

1. Sauf cas particuliers.

Le suivi de votre enfant

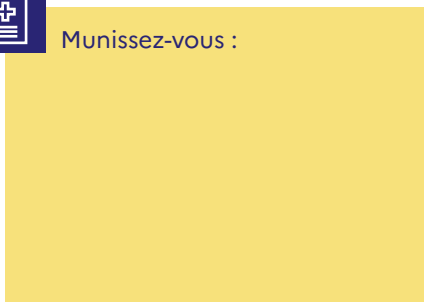


Le premier rendez-vous

Il permet de faire le point sur les motifs de la consultation et de créer votre dossier administratif. C'est une consultation pour faire un 1^{er} bilan de la situation et vous expliquer le déroulement des soins.



Munissez-vous :



1

2



Les premières séances

Elles permettent d'évaluer les difficultés que vous et votre enfant rencontrez ainsi que ses besoins pour élaborer le projet d'accompagnement et de soins.

Elles permettent de réaliser des bilans complémentaires et d'engager la procédure diagnostique.

3



La durée du suivi

- › Le projet est évalué en continu avec vous et s'adapte à l'évolution de votre enfant.
- › Le suivi prévoit la recherche d'un diagnostic médical.
- › Vous êtes prévenu en cas de décalage de séance. Vous veillez à prévenir de vos absences et vous acceptez de vous engager dans un suivi régulier.
- › Des consultations régulières de suivi et au moins un bilan annuel sont programmés avec la famille pour échanger et préparer l'année suivante.



4

Et après le suivi ?

L'équipe vous remet tous les bilans et évaluations diagnostiques et elle reste à votre disposition. Elle est joignable par mail et téléphone. Si besoin, nous pouvons vous orienter pour la suite du parcours.

Vous rencontrez des difficultés ou avez des désaccords ?



Des recours sont possibles

N'hésitez pas à vous manifester de vive voix auprès des professionnels du [] et de la direction avant d'envisager d'autres recours. Il peut parfois s'agir de lever des incompréhensions par le dialogue.

Vous pouvez également faire un recours conjoint avec le [] .



Dans certaines situations, un médiateur peut vous aider.

Des associations de familles peuvent aussi vous soutenir ou vous éclairer.

Nous tenons la liste de ces personnes à votre disposition et pouvons vous orienter.



Si les difficultés persistent, si aucune solution n'est trouvée, des procédures existent.



Vous avez besoin d'aide ?

Vous pouvez contacter

se tient à votre disposition pour vous expliquer les aides et prestations dont vous pouvez bénéficier tout au long du parcours de votre enfant.

Ses coordonnées :

Des associations de familles peuvent également vous aider dans vos démarches.

Noms	Coordonnées



Vos rendez vous

1^{er} rendez-vous

Date :

Heure :

Professionnel :

5^e rendez-vous

Date :

Heure :

Professionnel :

2^e rendez-vous

Date :

Heure :

Professionnel :

6^e rendez-vous

Date :

Heure :

Professionnel :

3^e rendez-vous

Date :

Heure :

Professionnel :

7^e rendez-vous

Date :

Heure :

Professionnel :

4^e rendez-vous

Date :

Heure :

Professionnel :

8^e rendez-vous

Date :

Heure :

Professionnel :



Où trouver d'autres informations ?

Un livret d'accueil très complet vous sera remis.

Vous pouvez aussi consulter notre site internet :

Vous y trouverez :

- le règlement de fonctionnement de la structure ;
- la charte des droits et libertés ;
- le rôle et la composition
- des informations sur les éventuelles démarches administratives pour la suite du parcours de votre enfant ;
- les recommandations de bonnes pratiques professionnelles également consultables sur le site de la Haute autorité de santé : <https://www.has-sante.fr/>
- tous les textes de référence sur vos droits et devoirs.

Vous pouvez également consulter le site <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr/les-1000-premiers-jours>

une stratégie . cinq engagements . 101 mesures
engagement 5 : Soutenir les familles et reconnaître
leur expertise

Maquette : Dicom des ministères sociaux • © Shutterstock • Mai 2022



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*